

## Annexe X : Economies 2016

L'ONDAM établissements de santé pour 2016 intègre un effort d'économies de 993M€ correspondant à la tranche 2016 du plan triennal ONDAM, dont **90M€** sur l'enveloppe MIGAC, **174M€** sur la DAF et **7M€** sur la dotation de soins USLD.

### 1. Les économies 2016 portant sur l'ensemble des dotations MIGAC/ODAM

**166,9M€** d'économies sont réalisés, de manière non ciblée, sur l'ensemble des dotations MIGAC/ODAM. Elles ont été réparties entre toutes les enveloppes de financement concernées et au prorata de leur masse. Ainsi, 47,4M€ sont à réaliser en 2016 sur la dotation MIGAC, 112,1M€ sur la DAF et 7,4M€ sur la dotation de soins USLD. La ventilation interrégionale de ces économies a été effectuée au prorata des dotations régionales 2015 (hors AC investissement et aides en trésorerie) pour l'enveloppe MIGAC, et au prorata des bases régionales 2016 pour la DAF et la dotation de soins USLD.

Ces économies correspondent, conformément au plan d'économies ONDAM, au renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière. Pour cela, les établissements de santé bénéficient des **programmes PHARE et SYMPHONIE** lancés depuis plusieurs années par la DGOS qui ont pour objectif de générer des gains d'efficience pour les établissements de santé via, d'une part, l'optimisation des achats hospitaliers et, d'autre part, l'optimisation du processus de facturation et de recouvrement.

### 2. Les économies 2016 ciblées sur les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation

- ✓ **20M€ en diminution de l'enveloppe nationale dévolue au soutien exceptionnel aux établissements en difficulté : axe 1 du plan d'économie - le renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière**

Conformément au plan d'économie ONDAM, il est prévu que les aides exceptionnelles mobilisées dans l'ONDAM établissements de santé soient progressivement réduites, en accentuant les exigences de redressement des établissements en situation financière dégradée et en renforçant le suivi des objectifs en matière de maîtrise des effectifs rémunérés. Dans ce cadre, une économie de 20M€ de crédits AC est prévue en 2016 sur l'enveloppe nationale dédiée aux aides exceptionnelles.

- ✓ **22,5M€ au titre de l'optimisation de la dotation MIGAC - axe 1 du plan d'économie - le renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière**

Dans le cadre du plan triennal, 22,5M€ d'économies spécifiques sont à réaliser en 2016 sur l'enveloppe MIGAC comme en 2015.

A cet effet, le périmètre des MIG a été analysé afin de retenir que les MIG les plus à même d'être mises à contribution.

76 MIG ont ainsi été retirées du périmètre des économies en raison soit :

- de leur caractère conjoncturel sensible (MIG liées à un contexte circonstanciel exceptionnel) ;
- de leur remboursement au coût réel (par exemple ATU) ;
- de l'état d'avancement de leurs modélisations.

Des travaux ont permis d'identifier 20 MIG impactées cette année par l'effort d'économie (cf. liste dans le tableau ci-dessous)

Au global, les 22,5M€ d'économies sont répartis de la façon suivante :

- 7,5M€ sur 8 MIG en bases régionales ;
- 15M€ sur les autres MIG venant minorer les montants délégués en 2016.

Liste des MIG impactées par les économies 2016
La nutrition parentérale à domicile, à l'exception des cas où le patient est pris en charge par une structure d'hospitalisation à domicile
Le Centre national de ressources de la douleur
Le financement des activités de recours exceptionnel
Les centres de référence pour la prise en charge des maladies rares
Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation
Les centres antipoison mentionnés à l'article L. 6141-4 du code de la santé publique
Les centres régionaux de pharmacovigilance et les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance mentionnés aux articles R. 5121-167 et R. 5132-99 du code de la santé publique
La mise à disposition par l'établissement de santé de moyens au bénéfice des centres de préventions et de soins et des maisons médicales mentionnées à l'article L. 162-3 du code de la sécurité sociale
Les centres de coordination des soins en cancérologie (3C)
Les centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)
Les centres interrégionaux de coordination pour la maladie de Parkinson
Les consultations hospitalières d'addictologie
Les consultations hospitalières de génétique
Les dépenses spécifiques liées à la prise en charge odontologique des patients atteints de pathologies compliquant cette prise en charge dans les centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires
Les registres à caractère épidémiologique mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif au Comité national des registres
Les services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) mentionnés à l'article R. 6123-10 du code de la santé publique
Les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)
Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP ; ex UCSA)
Les actions de coopérations internationales en matière hospitalière dans le cadre des politiques de coopération internationale définies par les autorités de l'État
Les espaces de réflexion éthique régionaux ou interrégionaux (ERERI)

### 3. Les économies 2016 ciblées sur la dotation annuelle de financement

#### ✓ Application du plan d'économies à la psychiatrie :

Dans le cadre du plan d'économies ONDAM 2015-2017, il est prévu 30M€ pour l'exercice 2016 à ce titre (dont 27,8M€ sur les dotations DAF et 2,2M€ sur les tarifs OQN). L'effort d'économies DAF a été réparti au prorata des bases régionales DAF PSY 2016.

#### ✓ Application du plan d'économies en SSR :

Dans le cadre du plan d'économies, il est prévu 45,6M€ (dont 33,5M€ en DAF et 12,1M€ en OQN) à ce titre. L'effort d'économies DAF a été réparti au prorata des bases régionales DAF SSR 2016.